

Références dossier : A 2021 00708 TD/MB/MD
VENTE DE HARO/M. JOUIRA
Date de signature prévisionnelle : 1^{ER} MARS 2022
Numéro de compte :

DECOMPTE PREVISIONNEL **Monsieur Houssine JOUIRA**

Votre décompte prévisionnel s'établit comme suit :

Prix d'acquisition (frais d'agence inclus)		115000,00 €
Montant des frais et droits de l'acte d'acquisition		9500,00 €
Montant des frais et droits de l'acte de prêt		
Commission agence immobilière		
Frais de syndic		
Prorata de charges de copropriété		
Quote-part de taxes foncières ((779 € x 306 jours) / 365 jours)		653,08 €
Frais promesse de vente		305,00 €
Soit au total		125458,08 €

A déduire :		
Prêt à recevoir		
Acompte sur prix versé à l'étude	1850,00 €	
Acompte sur prix versé à l'agence		
Acompte sur frais versé à l'étude		
Soit au total	1850,00 €	

Solde à verser		123608,08 €
-----------------------	--	--------------------

ATTENTION : à compter du 1er janvier 2013, les paiements effectués ou reçus par un notaire doivent être assurés par virement (article L.112-6.1 du Code monétaire et financier).

A cet effet, vous trouverez ci-joint le R.I.B. de l'étude et je vous remercie de prendre toutes dispositions pour que le compte de l'étude soit crédité, au plus tard, 2 jours ouvrés avant la date de signature.

Un relevé détaillé des frais définitifs vous sera adressé avec votre titre de propriété après l'exécution des formalités de publicité foncière, le coût exact de l'opération ne pouvant être connu avant la publication ;

Conformément à la réglementation en vigueur et aux directives de notre profession, je vous serais très obligé également de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité et d'une attestation émanant de la banque qui aura émis le virement et justifiant de l'origine des fonds sauf si ces fonds résultent d'un ou plusieurs prêts constatés dans l'acte authentique de vente ou dans un acte notarié séparé.

En cas d'emprunt avec garantie hypothécaire, n'oubliez pas l'attestation d'assurance incendie.